



Arnaque ou non??? aidez moi svp

Par **neferty21**, le **21/03/2008** à **13:15**

Voilà g reçu après m être inscrite sur un site de recherche d emploi une proposition de travail :
"Nous recherchons une personne sérieuse, dévouée et active. Nous travaillons en collaboration avec des sociétés de transport qui se chargeront de récupérer nos colis chez vous et d'acheminer nos colis vers d'autres destinations (UPS, CHRONOPOST ou SAGA EXPRESS). Tous les achats et dépenses seront à la charge de notre société. Vous percevrez 1500 euro par mois. C'est une embauche à temps partiel vous travaillerez seulement lorsqu'il y aura un départ de colis pour chez vous et lorsqu'un coursier passera en prendre vous serez informé chaque fois a l'avance. si vous êtes intéressé et vous devrez me faire parvenir une copie de votre pièce d'identité et justificatif de domicile (facture edf ou gaz de France), que j'attend dans les plus brefs delais. Vous devez juste verifier le produit et attendre qu'un coursier passe le prendre, vous n'aurez rien a debourser. et vous serez payer chaque 5 du mois par mandat cash, virement paypal, ou mandat postal. SOCIETE soft technologie.

J y ai repondu et par la suite... après un echange de mail, j ai envoyé une photocopie de ma carte d identité et la photocopie de mon bail pr justif de domicile.... maintenant, j ai reçu un contrat de travail, à signer et renvoyer. Mais ayant maintenant le siret, nom et localisation de cette entreprise, j ai fais des recherches sur internet et je suis tombée sur un forum où les gens parlent d arnaque <http://www.commentcamarche.net/forum/affich-4102466-cote-d-ivoire-emploi-acheminement-materiel>

ça m'a un peu effrayé... j ai verifié l existence de cette entreprise ac le siret(n°42247385000028) , elle existe et serait en France.ms en fouillant encore j ai vu que celle ci serait fermée... que dois je penser? faire? est ce dangereux d avoir envoyé la photocopie de mon bail et de ma CI...? (j ai le contrat de travail, si cela peut vs aidez à m aider...)

Merci de votre reponse

Par **Jurigaby**, le **21/03/2008** à **13:55**

Bonjour.

Effectivement ça sent l'arnaque...

Un boulot très bien payé pour un travail inexistant et pour le moins étrange: servir d'intermédiaire pour l'envoi de colis..

En ayant fait vos recherches sur le siret, vous avez obtenu quoi?

Parce que j'ai vérifié et c'est vraiment étrange psuique il s'agit d'une société (petite société) qui travaille dans le commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de progiciels - 518G, je vois pas trop le rapport avec le travail proposé..

Vous avez appelé cette société?

Par **neferty21**, le **21/03/2008** à **14:53**

Non je n ai pas appelé, j ai demandé des infos par mail...

voici les reponses que j ai eu :

Les colis sont du materiel informatique et electronique .Ils ne sont pas volumineux , et il y' a un contrat à signer le nom de bnotre société c' est SOFTCYBERGAL.Vu la valeur de nos colis nnous ne pouvons que proposer un montant consequent .

Vous pouvez nous faire les documents par mail scanés sous formats , pdf ou jpeg.Le contrat c' est CDI pour le 1ers mois par la suite si nous sommes satisfait nous pouvons prolonger à 6 mois .les horaires sont très flexible,vous meme recevoir les colis le lendemain du passage de l'agent transporteur .Vous ne travaillez pas tous les jours de la semaine juste quelques heurs soit par frequence de chaque 3 jours .

J' espere avoir repondu à touts vos inquiétudes.Cordialement

Le nbre de fautes d'orthographe, le fait qu avant de recevoir ce contrat de travail je n avais pas de nom de quelconque responsable...tout celà me parait bizarre... : voilà le contrat proposé :

CONTRAT DE TRAVAIL

"NOUVELLES EMBAUCHES"

A TEMPS PARTIEL - BASE MENSUELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'UNE PART,

La société VIRUS INFORMATIQUE SYSTEM 78, Société Anonyme au capital de 7.622,45 EURO dont le siège social est 40 Rue des Broderies - 78310 COIGNIERES (France) , numéro Siret 42247385000028

Représentée par :

-Monsieur XXX , son représentant légal actuellement en fonction à la direction du groupe : VIRUS INFORMATIQUE SYSTEM 78; Demeurant, 40 Rue des Broderies - 78310 COIGNIERES (France)

D'AUTRE PART,

Madame/Monsieur Mlle BOUELLAT CAROLE Demeurant :27 RUE MALLIFAUD- 38100 GRENOBLE

Né(e) leA N° de sécurité sociale :

IL EST DONC ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Il a été convenu et arrêté le contrat de travail dont les dispositions suivent, régi par le Code du travail et par les

dispositions de la convention collective nationale en vigueur au sein du Groupe VIRUS INFORMATIQUE

SYSTEM 78 ARTICLE 1 – ENGAGEMENT

Le Groupe VIRUS INFORMATIQUE SYSTEM 78 engage Madame/Monsieur .

Mlle BOUELLAT CAROLE Qui accepte, en qualité de COURSIER INTERNATIONAL, à compter du 21/03/2008..... L'engagement définitif de Madame/Monsieur

Mlle BOUELLAT CAROLE Est subordonné :

à sa capacité à occuper le poste de COURSIER INTERNATIONAL au compte du Groupe VIRUS

INFORMATIQUE SYSTEM 78 lors de la Période d'essai fixée sur une durée de 30 jours. ARTICLE 2 – FONCTIONS - ATTRIBUTIONS

Madame/Monsieur..... Mlle BOUELLAT CAROLE

..... exercera ses

fonctions de COURSIER INTERNATIONAL sous l'autorité et selon les directives du directeur Monsieur XXX auquel il rendra régulièrement compte de son activité.

Dans le cadre de ses fonctions, Madame/Monsieur..... Mlle BOUELLAT CAROLE

..... Sera chargé de :

- La réception et du suivi de l'expédition des différents achats de matérielle INFORMATIQUE ET qu'aura

effectué le Groupe VIRUS INFORMATIQUE SYSTEM 78

ARTICLE 3 – LIEUX DE TRAVAIL

Le poste de Madame/Monsieur Mlle BOUELLAT CAROLE

..... sera

initialement basé à... Toutefois, Madame/Monsieur Mlle BOUELLAT CAROLE

..... Sera, dans le cadre de ses fonctions, qui impliquent de sa part une certaine mobilité, amené(e) à se déplacer de manière occasionnelle sur la ville pour des missions ponctuelles justifiées par l'intérêt du Groupe VIRUS INFORMATIQUE SYSTEM 78

ARTICLE 4– REMUNERATION

Dans le cadre de son activité, Madame/Monsieur ... Mlle BOUELLAT CAROLE

..... percevra une rémunération mensuelle de € 1500 (Mille cinq Cent Euros). ARTICLE

5– ABSENCES

En cas d'absence prévisible, Madame/Monsieur Mlle BOUELLAT CAROLE

.....

Devra solliciter une autorisation préalable.

ARTICLE 6 – DOCUMENTS ET MATERIEL CONFIES, RESTITUTION

Madame/Monsieur Mlle BOUELLAT CAROLE

Veillera à la conservation des documents confiés par l'entreprise pour l'exercice de ses fonctions (listings,

Documentations diverses) et à la conservation du caractère confidentiel de ceux-ci, ainsi que des matériels et

Autre biens qui lui auront été confiés dans le cadre de sa mission.

Cette clause est considérée comme une clause essentielle, à défaut de laquelle le présent contrat n'aurait pas

été conclu.

ARTICLE 7– ECHANGES – PREUVES – NOTIFICATIONS

D'accord exprès entre les parties, les échanges entre elles pourront intervenir notamment par messagerie électronique.

ARTICLE 8– EFFET – DUREE

Le présent contrat prend effet le ...21/03/2008....., il est conclu pour une durée indéterminée.

ARTICLE 9: RUPTURE DU CONTRAT AU COURS DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION*

Pendant les 30 jours d'essai à compter de la date de sa conclusion, le présent contrat peut prendre fin

à la volonté de l'une ou l'autre des parties.

Madame/Monsieur Mlle BOUELLAT CAROLE

.....
Percevra alors une indemnité de rupture, au plus tard à l'expiration du préavis. Son montant sera égal à 8 %

de la rémunération totale brute due à la conclusion du contrat.

L'indemnité de rupture n'est pas due :

- si le contrat est rompu à l'initiative du/de la salarié(e),
- si le contrat est rompu en raison d'une faute grave de sa part.

ARTICLE 10: INTEGRALITE – MODIFICATION

10. 1. - Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations contractuelles liant les parties à la date de sa

Signature.

10. 2. – Le présent contrat ne peut être modifié que par un avenant écrit signé par les deux parties signataires.

ARTICLE 11: COOPERATION – BONNE FOI – LOYAUTE

Les parties s'engagent, en application des articles L. 120-4 du Code du travail, 1134 et 1135 du Code civil, à

mettre en oeuvre, de bonne foi, des moyens raisonnables afin que l'exécution du présent contrat se déroule

Dans de bonnes conditions.

Madame/Monsieur Mlle BOUELLAT CAROLES'engage, en outre, à exécuter le contrat

avec

loyauté, en s'interdisant notamment d'exercer une activité concurrente pendant l'exécution du présent contrat.

Faits à ...PARIS..... Le

21/03/2008.....

SIGNATURE SIGNATURE SIGNATURE

L'employeur, Le notaire, L'employé.

voilà... qu en pensez vous? je risque quelquechose en ayant envoyé des documents ...? je suppose qu il est plus prudent de ne pas donner suite....

Par **neferty21**, le **21/03/2008** à **15:14**

On vient de me repondre ceci sur un forum, dc je ne renvoie rien....!!!!

bonjour surtout ne renvoi pas le contrat signée et si jamais tu recois des colis ne les envoi pas a l'adresse que la societe va t'indiquée (abidjan)!j'ai moi meme signée un contrat avec virus informatique systems 78 et je me retrouve avec des commandes par vingtaines a mon nom on me reclame de l'argent de tout les cotés et surtout je n'ai pas eu de salaire et plus de nouvelles de la societe.J'ai ete obligée de porter plainte car ils utilisent ma carte d'identite pour passer leur commande.Surtout ecoute moi ne fais pas la betise de te laisser tenter.Et la gérante de la société Mme MIFSUD n'est pas a l'origine de tous ca sa societe virus informatique existe bien mais elle n'est plus en activité.

Par contre quel recours ai je si il m arrive klkchose à cause de celà??? (utlisation de ma CI ...)

Par **Jurigaby**, le **21/03/2008 à 15:21**

Bonjour.

Vous pourrez porter plainte pour escroquerie, et effectivement, c'était vraiment très louche cette histoire.

En tout cas, vous avez fait preuve de beaucoup de clairvoyance et vous en félicite.

Par **neferty21**, le **21/03/2008 à 15:25**

je vous remercie de vos reponses... j espere que je n aurai pas de probleme tout de même... je me permettrai de vous redemandez des informations si jamais il y a des conséquences à mon erreur d avoir envoyé ces papiers... merci encore